

# CRISES ET SCANDALES FINANCIERS EN FRANCE SOUS LA TROISIÈME RÉPUBLIQUE

JEAN-MARIE THIVEAUD \*

**L**a question de l'information financière et comptable étudiée dans ce numéro est d'une origine relativement récente. Les systèmes de contrôle et de régulation, les organismes de conseil et d'audit, les agences de notation, les cabinets d'analyse financière se sont mis en place essentiellement dans les trois dernières décennies. La réforme comptable comme la création de la COB remontent à 1967, la législation précédente en matière de comptabilité datait de 1867, les agences de notation n'ont pas quinze ans. Comme le soulignent les économistes et les juristes des années qui précèdent la Seconde Guerre mondiale, et dans le monde bancaire notamment, la constitution et la présentation des bilans n'ont jamais vraiment rempli des critères de transparence. Il est donc difficile, d'un point de vue historique, de pouvoir apporter des éléments précis dans ces matières. Pourtant, et l'on a pu constater à chaque occasion que ces carences ou ces trucages en ont été la cause, les crises et les scandales dans le domaine de la finance se sont succédé depuis très longtemps et continuent encore, notamment au travers des processus de corruption, de blanchiment, de manipulations diverses aussi bien que par une absence de contrôle ou d'information suffisante des actionnaires, souscripteurs, épargnants, etc.<sup>1</sup>

25

Dans son principe, le scandale a toujours agité les sociétés humaines, du moins dès lors qu'elles ont été organisées. Néanmoins, ce terme recouvre des domaines divers parmi les quels le scandale de type financier est l'un des plus récurrents et son origine est, assez souvent, fondée sur une absence, délibérée ou accidentelle, d'information financière et/ou comptable aussi bien vis à vis des actionnaires que des souscripteurs ou des déposants. Dans ces dernières décennies, les scandales émaillent, presque banalement, le quotidien de la vie politique ou

---

\* Conseiller historique de la Caisse des dépôts et consignations.

1. Ch. Kindleberger, *Manias, Panics and crashes*, London-New-York, Basic Books, 1989; trad.fr. publiée avec le concours du programme « Finance, Ethique, Confiance » de la Caisse des dépôts: Histoire mondiale de la spéculation financière, Paris, P.A.U., 1994.

financière. Mais, s'il est vrai que ces événements se sont accéléré et ont significativement augmenté, ils ne sauraient constituer une réelle nouveauté au regard de l'Histoire. Les affaires récentes en Angleterre, entre la BCCI, les Lloyds ou le scandale Maxwell relèvent de cette absence d'information, alors que l'affaire Baring tient à un manque de contrôle interne. Il en va de même dans les nombreux événements qui émaillent cette fin de siècle, aux Etats Unis avec les SLO par exemple <sup>2</sup>, au Japon depuis l'affaire Lookeed jusqu'aux derniers effondrements bancaires, en Allemagne avec la faillite Herstatt des années 1970, en Italie avec le premier scandale de la Banca Ambrosiano jusqu'aux affaires complexes de *tangentopoli*, en Espagne avec l'effondrement de l'édifice bancaire de Mario Condé, etc.

En 1992, dans le cadre du programme *Finance, Ethique, Confiance*, alors à ses débuts, nous avons réuni une équipe internationale pour étudier les scandales financiers dans l'histoire et dans le monde<sup>3</sup>. Ces travaux de quelques centaines de pages attendent leur publication et, pour épargner au lecteur une fresque trop vaste et en même temps trop disparate, j'ai préféré ne retenir qu'un aspect des recherches que j'avais entreprises à l'époque sur le seul cas français. Pour les mêmes motifs d'économie, je ne présenterai ici que les grands scandales qui ont secoué la Troisième république et dont chacun pourra constater qu'ils sont nés, pour l'essentiel, d'une opacité délibérée en matière d'information, même s'ils tiennent aussi à des conflits spécifiques à l'intérieur du monde financier et de l'univers politique. Mais, avant de prendre en compte ces faits, sans doute convient-il d'essayer de préciser ce que recouvre la notion de scandale.

### *Entre étymologie, théologie et morale politique : qu'est-ce que le scandale ?*

Le mot de « scandale », commun à la plupart des langues d'Occident, n'apparaît que tardivement, au début de l'ère chrétienne, pour connaître, au fil des âges, un succès croissant et déchaîner aujourd'hui les grands systèmes de communication et d'information. En bonne étymologie, le terme « scandale » provient du grec « *skandalon* », lui même forgé sur un terme sanscrit « *skand* » qui signifie « le ressaut, le déclen-

2. Voir par exemple : Lowell L. Bryan, *Bankrupt, Restoring the health and profitability of our banking system*, New-York, Harper-McKinsey, 1991.

Il convient également de souligner la récente sortie du petit livre d'Olivier Pastré, *La Banque, « coll. Les essentiels Milan »*, Toulouse, éd. Milan, 1997. Dans ce petit guide pour les enfants, il est question des fraudes, scandales, faillites, etc.

3. « Les scandales financiers dans le monde : Angleterre par Ian Morrisson, Italie par Giuseppe Felloni, Japon par Nahid Movaheidi, Etats Unis par Marc Shell, France par J.M.Thiveaud et Ch. de Llamby », mimeo, A.E.F., 1994.

chement », mais toujours avec une connotation négative<sup>4</sup>. En grec moderne, « *skandalon* » est le « chien du fusil », la pierre à feu qui enflamme la poudre. Ce terme d'origine hellénique a été fabriqué et employé tardivement et surtout par les traducteurs de la Bible en langue grecque, les Septante, vers les III-IIèmes siècles av.J.C.. Le substantif et le verbe (*skandalizein* = scandaliser) qui lui est accolé n'existent pas dans la littérature de l'époque classique, le concept qu'ils recouvrent ne semble pas strictement familier à la civilisation grecque même si tout le corpus de la tragédie hellénique est animé par des intrigues scandaleuses. Au contraire, cette représentation du renversement, de la chute fatale est très spécifique de la culture juive ou biblique. Dans cette sorte de « *pidgin* » qu'est devenue, après Alexandre le Grand, la langue grecque de la « *koiné* »<sup>5</sup>, ces deux néologismes, *skandalon* et *skandalizein*, sont formés, à l'intention des Juifs de la *diaspora*, sur un mot qui n'est que rarement employé par quelques auteurs classiques (*skandalethron*, chez Aristophane par exemple) et qui signifie concrètement « la détente d'un piège ». La dérive métonymique transforme alors ce vocable instrumental en « piège » ou, dans un sens figuré, en « occasion de chute », « embûche », « ruse », etc. Dans la version grecque de la Bible, les Septante utilisent ce même terme de « *skandalon* » pour traduire deux mots hébreux, « *moqes* », emprunté au vocabulaire de la chasse et donc strictement le piège, le filet et « *miksol* » qui signifie davantage l'obstacle qui fait trébucher, donc l'embûche ou la pierre d'achoppement, avant de désigner plus largement la cause de la ruine, qu'elle soit matérielle, morale ou spirituelle. Ce mot de « scandale », à la longue fortune, est donc déjà le produit d'un phénomène d'internationalisation et, d'une certaine façon, de cette première forme de globalisation que constitue, autour du bassin méditerranéen, « l'hellénisme » culturel et économique des deux siècles qui précèdent notre ère.

27

A certains égards, l'on pourrait même avancer que le premier scandale est précisément cette invention subtile de ce mot nouveau et fortement ambigu de « *skandalon* = scandale ». Dans l'Ancien Testament et selon la tradition judaïque, les mots hébreux sont convertis en grec populaire dans ce seul « *skandalon* » qui revêt trois significations, mais articulées sur les trois registres bien différents de la culture hébraïque<sup>6</sup>.

4. K.Rahner et H.Vorgrimlen, Petit dictionnaire de théologie catholique, trad. de l'éd. allemande, Verlag Herder, 1961. Paris, Le Seuil, 1970. H.Fries, Encyclopédie de la foi, T.IV, Paris, Le Cerf, 1967. X. Léon-Dufour, Vocabulaire de théologie biblique, Paris, Le Cerf, 1971; X. Léon-Dufour, Dictionnaire du Nouveau Testament, Paris, Le Seuil, 1975.

5. Voir notamment A.Paul, Le monde des Juifs à l'heure de Jésus, Paris-Tournai, Desclée, 1981.

6. Les éléments qui suivent sur les aspects philologiques et exégétiques et les questions de théologie morale sont tirés des dictionnaires spécialisés cités plus haut, cf.n.2 et de : A.Humbert, « Essai d'une théologie du scandale dans les synoptiques », in: Biblica, vol.35, 1954, pp.1-28. B.Håring, La Loi du Christ. Théologie morale...T.III, Paris-Tournai, Desclée, 1963. C.Spica, Théologie morale du Nouveau Testament, T.I, Paris, Gabalda, 1965.

Au sens profane, le scandale est donc, concrètement, soit le piège, soit la pierre d'achoppement<sup>7</sup>, et, sur un mode abstrait, la cause de la ruine matérielle. Dans son sens religieux, il signifie à la fois l'occasion de la ruine religieuse et les idoles qui se substituent au dieu d'Israël. Enfin, un sens moral donne au terme sa dimension d'occasion de péché ou de cause d'une ruine morale.

Sur ce socle idéologique et linguistique, le concept du « scandale » va se fortifier encore dans le Nouveau Testament où il fleurit dans les discours des Évangiles synoptiques et les écrits apostoliques, avant de se propager dans la Chrétienté naissante puis, au delà de ses limites géographiques, historiques et religieuses, s'imposer jusqu'à la banalité sur l'ensemble de la Terre, au long de deux millénaires. Dans les premiers siècles de l'ère chrétienne, les écrits patristiques vont élaborer, sur la base des textes évangéliques et apostoliques, des modèles d'application du scandale en leur ajoutant une plus forte dimension sociale. La théologie morale qui commence de s'édifier, avec Saint Jérôme, vers les IV-Vèmes siècles après J.C., va donc privilégier la notion négative et collective qui prévaut encore de nos jours : « *praebens occasionem ruinae* »<sup>8</sup>. Au delà des implications morales voire parfois des innovations très techniques et financières que ces conceptions équivoques vont engendrer, la relation que la civilisation judéo-chrétienne établit, des siècles durant, entre la finance et la confiance, entre l'argent et la croyance n'en renoue pas moins, en fait, avec une constante archaïque dont les mythes indo-européens, persans, romains, scandinaves fournissent de semblables expressions. Considéré d'un point de vue anthropologique, l'immense mélange des civilisations, des langues, des religions, des coutumes et des comportements aggrave encore la complexité d'une relation dont la tension dialectique prend son origine au fond de la nuit des temps. Curieusement cependant, les rapports négatifs avec l'argent semblent évoluer au fil de la monétarisation et de la financiarisation des sociétés et quitter, peu à peu, le domaine de la religion et de la théologie morale pour franchir le seuil des domaines politiques et sociaux dont les Églises se retirent comme simultanément.

7. Ce que l'on nomme à Rome, la lapis offensioris, la pierre du scandale, près du temple de Jupiter au Capitole, sur laquelle sont exposés les débiteurs insolvables, lors de la *cessio bonorum*. Cf. J.M. Thireaud, *Petite histoire panoramique de la faillite*, in : R.E.F., n°25, printemps 1992; « De la Foi publique », in : La Construction sociale de la confiance, Paris, A.E.F.- Montchrestien, 1997.

8. S. Jérôme, Comm. in Mat.1, 2; 15, 12; *Patrologie latine de Migne*.

### *Les grands scandales de la Troisième République*

Après les quelques années fastes du Second empire et son effondrement dans la guerre franco-prussienne de 1870, le retour à la République oblige à l'amnésie de toutes ces années où la perte brutale des illusions généreuses de 1848 avait plongé le pays dans un égoïsme cynique et une jouissance matérialiste, où la blague et le calembour s'étaient, avec l'Empire libéral, substitués à la résistance politique contre l'Empire autoritaire des débuts. La guerre de 1870 et la Commune de Paris vont provoquer un choc émotionnel important et perturber les enthousiasmes financiers du demi-siècle précédent. Les communards proscrivent le règne de l'argent et terrorisent, un instant, les bourgeois parisiens trop nantis : « Flambez les finances ! » dit un des chefs de la révolution. Mais, étrangement, dans un réflexe sacré devant la souveraineté de la monnaie et pour éviter tout scandale, le gouvernement révolutionnaire, après s'être emparé de la Banque de France, ne touche, en aucune manière, au gage métallique enfermé dans ses coffres. Avec moins de façons, Bismarck vainqueur emporte, peu après, les réserves d'or de la Banque de France qui viendront asseoir l'union monétaire de l'Empire allemand et il met, comme les coalisés de 1815, le pays à rançon<sup>9</sup>. Le sentiment national va s'élever en réaction et les emprunts de Thiers connaissent un succès éclatant. La prospérité économique recherchée sous l'Empire s'affiche clairement mais la stabilité financière est, malgré tout, ébranlée pour longtemps et ces déséquilibres, qui affectent davantage d'autres places européennes dans la période, créent, sans doute, une situation d'inquiétude, propice aux convulsions de l'opinion.

29

L'instabilité politique des débuts de la III<sup>ème</sup> république, les années de l'Ordre moral contesté, sous la présidence de Mac Mahon, favorisent le terrain pour toutes les agitations qu'entretient et dirige une presse saisie par le plaisir de sa libération. La liberté d'expression permet toutes les audaces et Emile Zola, auteur à scandale, qui vitupère le monde financier dans ses romans fait ailleurs l'apologie de l'argent.<sup>10</sup> La France rattrape, à marches forcées, le retard de la démocratisation et, comme jadis dans les temps monarchiques, le scandale politico-financier tend à devenir un instrument privilégié de gouvernement pour les hiérarques de la République.

9. Bismarck regrettera cet acte cinq ans plus tard, lors de la crise monétaire de 1875 à Berlin, précisément à cause de l'excès du numéraire en or. Il confiera à ses proches qu'il aurait mieux valu laisser l'or aux Français et même leur apporter les réserves allemandes.

10. E. Zola, *L'argent et la littérature*, in : *Le Roman expérimental*, Paris, 1880. partiellement réédité dans : E. Zola, *L'encre et le sang*, Bruxelles, Complexes, 1989.

## L'Union générale

Le krack de l'*Union générale* donne le ton pour plusieurs décennies, au cours desquelles, à rythme régulier, les affaires politiques et financières vont animer la III<sup>ème</sup> république<sup>11</sup>. Dans chaque circonstance, ces opérations, savamment montées par la presse et les partis, associent tel ou tel camp politique, confessionnel ou social à des grandes manoeuvres de spéculation, suivies de faillites financières que la convocation de l'opinion permet de transformer en scandales retentissants.

Fondée, à Lyon, en 1878, au moment de l'Exposition universelle, par des grands noms de la noblesse française et des « autorités en matière financière », l'*Union Générale* est une banque d'affaires au capital de 25 millions. « Son Conseil d'administration, explique un économiste contemporain, pouvait, dès cette époque, passer pour représenter plus spécialement une idée ou du moins un parti »<sup>12</sup>, en l'occurrence les monarchistes et les catholiques. Elle inquiète, dès sa naissance, et sa devise « L'Union fait la force » aiguisé déjà les soupçons. Eugène Bontoux, peu après, prend la présidence et, dès janvier 1879, propose et obtient le doublement du capital social de la banque par l'émission de 50 000 nouvelles actions d'un nominal de 500 francs mais offertes sur le marché à 520 francs, lorsque les souscripteurs n'étaient sollicités qu'à hauteur de 145 francs. Cette formule d'émission d'actions à prime permet la constitution d'un fonds de réserve d'1 million de francs et elle est renouvelée lors du second doublement du capital, en novembre 1880. En novembre 1881, le Conseil d'administration autorise une nouvelle élévation du capital social, porté à 150 millions. La prime atteint alors 350 francs pour un prix total de 850 francs, le nominal demeurant de 500 francs. En plus des fonds versés par les actionnaires, la banque recueille avec succès les dépôts des particuliers : 8 millions à la fin de 1878, près de 40 millions en 1879, 71 millions en 1880 et plus de 100 millions en 1881. L'*Union Générale* dispose donc rapidement d'importants capitaux, capables d'être investis en France comme à l'étranger : l'Europe entière bénéficie des investissements de la banque lyonnaise. Bontoux contribue ainsi à la constitution de la *Compagnie de gaz de Bucarest*, crée une *Banque des Pays Autrichiens* qui fonde à son tour la *Banque des Pays Hongrois*, en association avec l'*Union Générale* et le *Bank-Verein* de Vienne. Il favorise également l'émission de titres français et étrangers, comme ceux de la *Compagnie financière de télégraphe de Paris à New-York*. La *Compagnie italienne des eaux* et la *Compagnie des chemins de fer espagnols des Asturies, Galice et Léon*

11. Apparemment, la dernière publication est celle de J. Bouvier, *Le krack de l'Union générale*, Paris, P.U.F., 1960. Les recherches sur l'ensemble de scandales financiers ont été effectuées à partir de la littérature, de la presse ou des archives de chaque époque.

12. « La crise des Bourses de Paris et de Lyon », *Journal des Economistes*, février 1882, p.297.

augmentent le palmarès des créations. L'extension des activités de l'*Union générale* et l'accroissement progressif des dividendes, entraîne, en 1881, l'augmentation rapide du cours de ses actions aux Bourses de Paris et de Lyon qui passe de moins de 1 000 francs à la fin de 1880, à 2 000 francs en septembre 1881, 3 000 en novembre. Bontoux annonce aux actionnaires un bénéfice de plus de 36 millions de francs et demande l'augmentation du capital. La spéculation atteint des sommets vertigineux, les places sont gagnées par une « panique de hausse ».

Le marché financier français en est encore à ses balbutiements, saisi, comme la presse ou les institutions politiques par les premiers souffles de la libéralisation. Après une longue domination des titres publics, les opérateurs privés multiplient les émissions, s'autorisent des entorses aux règles élémentaires de la déontologie et de la sécurité, les agents de change achètent ou vendent sur un simple ordre oral, sans couverture ni garantie. Les envolées prodigieuses du groupe de l'*Union générale* ajoutent à ces frissons de jeunesse boursière. Les reports deviennent sans cesse plus nombreux d'une liquidation sur l'autre et chacun espère, en achetant à terme et en vendant à découvert, tirer profit de la hausse générale. Personne ne veut investir, tout le monde spéculé. Les mouvements d'octobre ont fait craindre une chute des cours, tant la « tension » sur les reports est forte, mais les parquets ont surmonté l'obstacle et la hausse persiste. Toutefois, tandis que les administrateurs de l'*Union*, peut-être aveuglés par leur ambition, continuent de mener grand jeu, les suspicions et les rumeurs se découvrent. Les apparentements politiques, les alliances internationales, l'ampleur des capitaux en circulation forment autant de raisons pour accuser l'*Union* de vouloir « créer et édifier une véritable puissance dans l'Etat: la puissance de l'or »<sup>13</sup>. La réaction s'organise, un syndicat de baissiers semble se mettre en place autour de la Haute Banque et des grandes banques de dépôts qui redoutent la concurrence. Bontoux et ses associés lui opposent un syndicat de hausiers qui se porte acquéreur de toutes les actions proposées sur le marché, quel qu'en soit le prix. Tous les capitaux sont mobilisés et les cours de l'année 1881 terminent au plus haut mais la place souffre de manque de liquidités tandis qu'elle est « gavée de titres ». Au premier signal de la décrue la masse des petits et des gros porteurs, inquiets de cette chute inattendue et soucieux d'éviter des pertes trop importantes, entreprend de vendre. L'action du canal de Suez, pour la première fois depuis des mois, trouve plus de vendeurs que d'acheteurs. Viennent ensuite d'autres valeurs dont la *Banque de la Loire* et bientôt l'*Union Générale*. Les épargnants, effrayés de leurs pertes, font la queue devant les guichets des banques pour retirer leurs dépôts, des sommes immobi-

13 . G. Bigot, *Les grandes catastrophes financières*, jam cit.

lisées en Bourse et donc impossibles à rembourser. La *Compagnie des agents de change de Lyon* met à la disposition de ses membres en difficulté les ressources de sa caisse commune, absorbées en quelques jours : « le parquet de Lyon a sauté tout entier. Le désespoir et le deuil sont à toutes les portes »<sup>14</sup>. L'*Union Générale*, en manque de fonds, doit fermer les portes de ses agences ; elle fait alors appel à un « consortium » formé autour de la *Banque de Paris et des Pays-Bas* et qui met à sa disposition près de 20 millions. Le crédit, vite épuisé, n'est pas renouvelé, imposant une déclaration de faillite. Bontoux convoque une assemblée générale des actionnaires pour le 3 février 1882 et, la veille de la réunion, il est arrêté et incarcéré à la Conciergerie, en compagnie de Feder, directeur de l'*Union Générale*. La justice prend le relais et retient trois chefs d'accusation : l'escroquerie, l'abus de confiance et la violation de la loi sur les sociétés de 1867. Les magistrats semblent avoir agi avec beaucoup de zèle, et avec plus d'indices que de preuves véritables.

Le scandale commence après la catastrophe financière et il est animé par les deux parties en présence, les associés de l'*Union* et leur puissante opposition. Le complot international aux multiples ramifications excite l'opinion. Les Allemands, inquiets de l'action de l'*Union générale* en Autriche, se sont alliés aux Juifs, eux-mêmes aidés par la Haute Banque et les Franc-maçons, tous unis pour « assassiner » la banque catholique. Le 20 décembre 1882, la 8<sup>e</sup> Chambre correctionnelle condamne Bontoux et Feder à cinq ans de prison et 3 000 francs d'amende pour infraction à la loi de 1867 ; la Cour d'appel réduit la peine d'une année le 29 mars 1883 et voit son jugement confirmé par la Cour de cassation quelques mois plus tard. Au delà du jugement et de sa contestation par une partie de l'opinion, le krack de l'*Union générale* marque le point de départ d'une violente polémique qui va diviser la société française durant près de vingt ans, en inaugurant le mélange explosif des conflits d'opinion politique, de religion, de race, de nationalité avec le détonateur de l'argent. Le scandale financier, longtemps réservé aux « grands », franchit lui aussi les étapes de la démocratisation, au fur et à mesure que grandit le nombre des épargnants et des petits porteurs qui sont les premières victimes des crises et des banqueroutes, dans un contexte institutionnel encore très imparfait. Ce scandale agite les esprits d'autant plus massivement que la presse se déchaîne et qu'elle est, elle-même, directement soumise aux partis en présence, qu'elle appartient aux groupes financiers qui s'affrontent devant l'opinion. La crise financière se situe, en effet, au moment où la vie politique connaît une mutation sensible, avec la fin accélérée du gouvernement de Gambetta, son remplacement par Freycinet et le retour des libéraux, le ministère des

---

14. Ibidem.

Finances étant dévolu à Léon Say. La France est ainsi livrée, pour plusieurs années, à une affection chronique de bouffées scandaleuses qui vont, chaque année, perturber les institutions judiciaires, le Parlement, les milieux d'affaires. Comme ne manqueront pas de le rappeler les partisans de l'*Union générale*, les éléments les plus invraisemblables entourent cette affaire, depuis l'internement du juge d'instruction pour aliénation mentale jusqu'aux escroqueries, bientôt révélées, du garde des sceaux Humbert - la fameuse succession Crawford-, en passant par les possibles collusions entre le ministre des finances et les cercles bancaires. L'affaire de l'*Union générale* pose cependant la question, récurrente dans des circonstances identiques, de la spéculation. Pour les professionnels des marchés ou les observateurs savants, la spéculation n'est pas en cause. « Quant à la spéculation, commente Paul Leroy-Beaulieu, en janvier 1882, elle ne disparaîtra pas, et il n'est pas désirable qu'elle disparaisse...Elle a son rôle qui est noble et utile...Elle a, dans le classement et la cote des valeurs, une action légitime; il importe seulement que la spéculation s'allie à l'étude, à la science, à l'honnêteté... Les désastres individuels tiennent à l'imprudence et à une sorte d'ivresse mais voilà bien où le bât blesse car cette "fièvre", cette "ivresse", ces "paniques et folies" de toute nature, tout cet arsenal de termes métaphoriques pour décrire les pathologies nées de la spéculation, sont aussi les occasions du scandale quotidien, domestique, provoqué par l'ivrogne ou le frénétique. Cette association est d'autant plus rapide que nombre des petits porteurs qui figurent parmi les sacrifiés de l'aventure ne disposent pas des connaissances techniques suffisantes pour une froide évaluation de leurs déboires. Moins encore, la masse de l'opinion qui résonne en écho à ces sentiments, bien réels, de perte et de frustration. »<sup>15</sup> Or, dans le cas de l'*Union générale*, les pratiques même de la spéculation se trouvent à l'épreuve d'innovations techniques, la négociation de titres d'actions, rare encore à ce moment, les pièges du marché à terme d'un usage très récent, les particularités de la spéculation au comptant. Les souscripteurs individuels ne savent rien de ces sophistications et l'on peut considérer qu'il s'agit ici d'une carence en matière d'information financière.

Les années 1880-1890 deviennent l'une des périodes où le scandale agite le plus, et constamment, la société française : affaire Wilson, affaire Humbert, montée de l'anarchisme, scandale des décorations, boulangisme et antisémitisme, suicides en chaîne, les drames succèdent aux drames qui éclaboussent les plus hauts personnages de l'Etat et dont s'empare la presse à sensation. L'argent, pour le coup, est bien le moteur de ces innombrables phénomènes de corruption qui caractérisent la période.

15 . P.Leroy-Beaulieu, *La crise de la Bourse de Paris*, in: *L'Economiste français*, 21 janvier 1882.

### *Le scandale de Panama*

Le grand évènement financier qui résume ces années turbulentes est ainsi, sans conteste, l'affaire de Panama. L'ambiance favorise l'éclatement d'une commotion générale qui ébranle vraiment la République et l'opinion, bien plus qu'elle n'affecte vraiment le système financier. A maints égards, Panama fait un écho symétrique et inverse à la crise de l'*Union générale*, dix ans plus tôt. Réalisant les vues saint-simoniennes du début du siècle, le *Congrès international d'études du canal interocéanique* lance, en 1878, le percement du Canal de Panama. L'entreprise est placée sous la direction de Ferdinand de Lesseps, qui a ouvert le canal de Suez en 1869. Cet immense projet suppose la mobilisation d'énormes capitaux que l'on veut mobiliser en faisant appel au marché financier. Après un premier échec, en août 1879, les fonds sont réunis en décembre 1880 : 102 116 actionnaires se partagent un capital de 300 millions en actions permettant la constitution d'une *Compagnie universelle du canal interocéanique de Panama*. Les travaux commencent immédiatement dans des conditions très difficiles, le climat, les maladies ralentissent la marche du chantier<sup>16</sup>. Les capitaux s'épuisent vite et il faut trouver de nouveaux investisseurs. Entre 1881 et 1887, 900 millions de francs sont ainsi prélevés sur l'épargne française. Le pays vit, au quotidien par la presse, cette aventure formidable mais aussi les tragiques embûches qui retardent de plus en plus l'aboutissement du projet. Les journaux sont, pour nombre d'entre eux, achetés, au sens propre ou figuré, par les administrateurs ou leurs mandataires. On se souvient des fonds reçus, pour son journal *La Justice*, par Georges Clémenceau. L'activité financière est bouillonnante, elle attire plus l'épargne populaire que la haute banque qui préfère les chemins de fer pour ses placements. Les émissions d'obligations succèdent aux émissions d'actions, mais dans un contexte de morosité boursière, le recours aux syndicats bancaires apparaît rapidement nécessaire. Les grandes banques d'affaires et de dépôt, en particulier le *Crédit Lyonnais*, accumulent les imposantes commissions, prélevées sur le placement des titres. L'opération prenant des allures de dangereuse croisade nationale, la Chambre des députés délègue sur le chantier un ingénieur-expert, en 1887. Son rapport, défavorable à la *Compagnie*, conduit à modifier autoritairement le programme. Mais la situation financière de l'entreprise se dégrade, les intérêts entament progressivement le capital, aux dépens des investisseurs. La *Compagnie* est virtuellement en cessation de paiement mais ses dirigeants obtiennent du gouvernement l'autorisation d'émettre des obligations à lots, titres jusque là réservés au *Crédit Foncier* et aux communes. Pour appuyer sa demande auprès du Parlement, la *Compagnie* achète une bonne

16. P. Mirande, *Souvenirs d'un échappé de Panama*, Paris, Perrin et Cie, 1893, VI-134p.

partie de la presse et une puissante campagne d'opinion démontre que « l'obstacle le plus sérieux que rencontre cette grande et magnifique entreprise française n'est pas dans l'isthme de Panama, mais en France »<sup>17</sup>. Seul, *L'Economiste français*, dès 1885, avait mis en garde ses lecteurs: « En dehors des crédules « petites gens » qui ont dans le nom magique de M. de Lesseps une foi aveugle, écrit Paul Leroy-Beaulieu, personne n'ignore que la Compagnie de Panama est presque à bout de ressources, qu'elle a épuisé, et même au-delà, le montant des obligations dont l'assemblée des actionnaires avait autorisé l'émission »<sup>18</sup>. De leur côté, les parlementaires, dans le souci de protéger l'épargne des millions de petits capitalistes engagés dans cette affaire, affichent une certaine prudence mais les scrupules diminuent lorsque les administrateurs de la *Compagnie*, par l'intermédiaire de banquiers douteux et d'intrigants proches du pouvoir, distribuent aux députés plusieurs dizaines de milliers de francs. Quoiqu'acheté, le vote ne garantit pas le succès de l'émission obligataire, sur les 2 millions de titres espérés, 850 000 souscriptions, seulement, sont effectuées. La *Compagnie* tente vainement, au début décembre 1888, de placer directement les obligations restantes par une émission conditionnelle de 400 000 titres mais l'échec de cette opération entraîne la suspension de ses paiements le 14 décembre, puis la nomination d'administrateurs judiciaires le lendemain. Les travaux, d'abord ralentis, cessent définitivement le 15 mai 1889. La *Compagnie*, mise en liquidation, avait encaissé depuis sa fondation 1,5 milliard de francs, son actif réalisable se borne à 816 millions. Les épargnants français, qui avaient, depuis des années, été sollicités et rassurés par les déclarations officielles, voient s'effondrer en même temps les profits espérés et le capital investi.

Au moment de la cessation de paiements de la compagnie, le scandale des députés « chéquards » est vite étouffé par les milieux financiers et politiques et il faut attendre trois ans pour qu'à la veille d'une bataille électorale, l'affaire revienne sur la scène politique et rebondisse bruyamment. Les boulangistes et les partis nationalistes, alliés aux radicaux-socialistes qui veulent écarter les opportunistes du pouvoir, dénoncent ensemble à l'opinion les députés corrompus. L'objectif des boulangistes, bonapartistes, monarchistes est avant tout le renversement du régime parlementaire. Une commission d'enquête est nommée au Parlement pour entendre les responsables désignés, la liste des « panamistes » circule bientôt. Les démissions succèdent aux accusations, les procès suivent les démissions, le régime fait les frais de ces manoeuvres scandaleuses, le crédit de l'Etat subit l'épreuve de la confiance, la politique subvertit la finance. La crise des caisses d'épargne, en 1893, témoigne de

17 . « Le canal de Panama », in : *Journal des Economistes*, septembre 1886, p.155.

18 . « La situation financière de l'entreprise de Panama et l'unique solution recommandable qu'elle comporte », in : *L'Economiste français*, 19 juin 1886, p.757.

cette profonde émotion qui secoue d'abord les départements de l'Ouest et du Sud-Ouest et passe pour la plus importante depuis la création de ces institutions. Une action conjuguée et très efficace de la *Caisse des dépôts* et de la *Banque de France* permet d'endiguer le mouvement des retraits. La confiance revient peu à peu et, l'été, la crise est terminée.<sup>19</sup>

Le scandale de Panama est néanmoins sur la place publique et l'opinion se passionne pour la nouvelle actualité judiciaire qu'il a suscitée. Les administrateurs de la *Compagnie* sont poursuivis pour escroquerie et abus de confiance : Ferdinand de Lesseps et son fils Charles sont condamnés à cinq ans de prison et 3 000 francs d'amende par la Cour d'appel mais la Cour de cassation libère les accusés. La presse manifeste lorsque seuls les « tireurs » des chèques sont condamnés par la Cour d'assises parce que la commission d'enquête parlementaire n'a pas su déterminer les responsabilités ni produire les preuves d'une corruption des quelque 140 députés incriminés. Les souscripteurs d'obligations intentent des procès contre la *Compagnie de Panama* et les banquiers qui ont garanti ses émissions. Une loi de juillet 1893 privilégie les procédures de ces actions mais les procès n'aboutissent jamais à aucune conclusion. Au lendemain de la Première guerre mondiale, l'inflation a divisé par cent et mille les sommes en question. La spéculation tient une place bien moindre que pour l'*Union générale* ou du moins son rôle change-t-il de forme dès lors qu'elle est suscitée par les représentants de la puissance publique plus que par les acteurs des marchés. En organisant l'entreprise du percement de l'isthme comme une grande cause nationale, les dirigeants, les cercles du pouvoir rallient davantage les épargnants, les petits capitalistes tandis qu'ils ne peuvent convaincre les vrais spécialistes. Cette manipulation des illusions échappe, en quelque sorte, à la sphère strictement financière mais elle n'en déchaînera que plus violemment l'opinion lorsqu'arrive le moment de la déception. La France vit à l'heure de la colonisation, du programme national de la croisade pour la civilisation, et Panama est l'Eldorado mythique des conquêtes espagnoles. Dans cette zone floue, entretenue par les politiques, se forge la spéculation populaire avec ses risques d'ivresse et d'imprudence que soulignent les financiers plus savants.

Le lancement du scandale lui-même, on le sait, obéit à ce que l'on appelle alors expressément une « manoeuvre, au Parlement et, dans la logique de ses racines étymologiques, son but est bien de provoquer la chute du parti adverse. Le recours à l'opinion est considérablement facilité par l'évidence des pratiques de corruption que l'on avait cependant soigneusement cachées deux ans avant. La presse, bien sûr, remplit

19 : C. Labeyrie, *La crise des caisses d'épargne françaises en 1893*, in: *Revue d'économie financière*, La Caisse des dépôts 175 ans, numéro hors-série, septembre 1991, pp.129-148. et Thierry Herrant, *Panama et la crise de l'épargne*, in: *Journal des caisses d'épargne*, mai 1990.

une fonction essentielle et la crise des caisses d'épargne montre clairement qu'elle agit jusqu'au tréfonds des départements les plus paysans. Et l'un des thèmes qu'agitent les journaux est, de nouveau, celui du complot, non pas de tel ou tel groupe de la classe politique, mais des puissances étrangères liguées contre la nation française. Le sentiment national s'allie aux convictions religieuses, le parti catholique prend sa revanche sur la défaite de l'*Union générale*. L'antisémitisme connaît une nouvelle poussée contagieuse contre les Cornelius Herz, Reinach, et autres Levy-Cremieux; Drumont se déchaîne, Panama prépare le terrain pour l'affaire Dreyfus. De nouveau, le mouvement cosmopolite des francs-maçons est mis en cause mais l'on s'en prend aussi brutalement à l'Angleterre qui est accusée d'être l'âme d'une conjuration internationale contre les intérêts français, Cornelius Herz est un agent des services secrets britanniques, Clémenceau a été acheté par l'or anglais. Au total, le scandale de Panama se présente davantage comme un gigantesque montage politique dont la finance est le prétexte, les excès de l'argent le principal chef d'accusation. Les effets de la tourmente, au reste assez éphémère en elle-même, seront essentiellement politiques et sociaux, inaugurant l'avènement d'une nouvelle génération politique, l'entrée dans une période d'instabilité parlementaire et de troubles sociaux importants, notamment sur les questions de racisme et de confession. Les conséquences économiques de l'aventure sont peu significatives, les deux décennies qui précèdent le conflit mondial connaissent un essor considérable de l'épargne qui ira chercher à l'étranger les emplois qu'elle ne trouve plus en France. L'historiographie économique, libérale ou marxiste, a voulu, longtemps, chercher dans le scandale de Panama l'origine des préférences d'investissement de l'épargne populaire, privilégiant les placements en fonds publics contre l'actionnariat industriel. Cette hypothèse ne semble guère réaliste, et d'autant moins que dès 1895, les gouvernements pratiqueront un fort malthusianisme sur les titres d'Etat favorisant la souscription massive de papiers étrangers, souvent voués à l'industrialisation de zones aussi lointaines et incertaines que l'isthme de Panama et dont les emprunts russes sont une parfaite illustration. Le scandale de Panama consacre surtout un tournant important dans l'évolution des mentalités collectives et l'avènement de ce que Gustave Le Bon, dans les mêmes années, appelle « l'ère des foules » et qui résume, en effet, les cinquante années à suivre. G. Le Bon prend, d'ailleurs, l'affaire de Panama comme exemple de sa démonstration en montrant comment F. de Lesseps, après le triomphe de Suez et l'auréole qui l'accompagne, vient s'écraser sur l'obstacle de Panama. « ... *La foi qui soulève les montagnes ne les soulève qu'à la condition de n'être pas trop hautes. Les montagnes résistèrent... Après avoir égalé en grandeur les plus célèbres personnages historiques, il ( Lesseps) fut abaissé par*

les magistrats de son pays au rang des plus vils criminels. »<sup>20</sup> Et le vieux savant classe parmi les foules dangereuses les assemblées parlementaires de toutes les démocraties dont elles synthétisent toutes les caractéristiques: « simplisme des idées, irritabilité, suggestibilité, exagération des sentiments, influence prépondérante des meneurs. » Pour discutables que soient les thèses de Le Bon, force est de constater que le phénomène démocratique et le système parlementaire sont, en France, entre 1880 et 1939, les supports évidents et souvent avoués du développement des scandales financiers. La mise en cause presque permanente du parlementarisme, entre le boulangisme et Vichy, les luttes violentes des grands partis et les combats de fauves qui opposent leurs principaux dirigeants rythment la longue vie de cette III<sup>ème</sup> république, sous les pressions efficaces et discrètes des milieux financiers, dans une France partagée entre les crises et la prospérité.

Une série de scandales éclate ainsi au cours des quelque cinquante ans qui séparent la grande secousse de Panama de la Deuxième guerre mondiale, sans que le premier grand conflit de 1914-1918 et les désastres qui l'accompagnent ne suffisent à endiguer cette vague d'émotions. Les affaires qui ponctuent ces décennies, entre la Belle époque et les Années folles, sont d'importance et de nature diverses, les escroqueries s'y mêlent aux faillites banales et, quelle que soit l'implication directe d'individus douteux ou franchement criminels, quelle que soit la part de la concurrence interne au monde des finances, elles ont toutes un puissant retentissement politique, toutes sont assez nettement montées pour provoquer une déstabilisation du régime ou de la majorité gouvernementale. L'opinion est vivement prise à partie par tous les acteurs de ces drames, le Parlement, les magistrats, les accusés, leurs victimes; et la presse, aux ordres des différents camps, amplifie à plaisir l'émotion qui saisit volontiers la communauté nationale et internationale. Quoique relevant le plus souvent du fait-divers, chacun de ces dossiers représente un exemple parfait de l'exploitation scandaleuse d'un événement mineur, facilitée par l'enjeu financier qui est toujours le mobile apparent. Un certain nombre d'éléments exposés ici proviennent de documents inédits retrouvés dans les Archives au ministère des Finances en 1992.

20. G. Le Bon, *Psychologie des foules* (1895), rééd. Paris, P.U.F., 1991.

21. Les travaux sur l'affaire Rochette sont nombreux. L'ouvrage le plus récent et qui, en outre, fournit l'essentiel des sources archivistiques et bibliographiques nécessaires à la compréhension est celui de : J.N. Jeanneney, *L'Argent caché, milieux d'affaires et pouvoirs politiques dans la France du XX<sup>ème</sup> siècle*, Paris, Fayard, 1981.

### *Le scandale Rochette-Caillaux*

Le premier scandale public dans cette étrange collection est l'affaire Rochette qui se transforme bientôt en scandale Rochette-Caillaux<sup>21</sup>. Issu de milieux modestes, formé aux cours du soir, Rochette a créé le *Crédit Minier*, plaçant auprès des épargnants français les titres de sociétés minières et industrielles étrangères. Le succès aidant, il fonde encore l'*Union Franco-Belge*, la *Société des Mines de la Nerova* et la *Banque Franco-Espagnole*, parmi bien d'autres sociétés financières ou industrielles<sup>22</sup>. Rochette exprime des théories et manie des pratiques financières qui lui valent, assez rapidement, l'hostilité des grandes maisons de la place et la surveillance de la police. Ministre de l'Intérieur, Clémenceau, demande au Préfet de police Lépine de trouver un moyen d'inculper Rochette d'escroquerie. Mais d'autres veulent justement éviter tout risque de scandale et, ainsi, le procureur de la République Monier se refuse à engager des poursuites sans preuves formelles, car « une instruction ... pouvait avoir pour conséquence de jeter un grand trouble sur le marché et d'entraîner l'effondrement presque immédiat, non seulement de la Société des Mines de la Nerova, mais encore du Crédit Minier, et ses nombreuses succursales de province et de toutes ses filiales »<sup>23</sup>. Le magistrat est appuyé par la Chancellerie, A. Briand est Garde des sceaux, qui estime que le dépôt d'une plainte seule ne peut constituer un motif suffisant pour l'ouverture d'une procédure. Ces positions antinomiques sont dictées à la fois par des querelles politiques, entre grands leaders de partis, et par le souci d'une application plus souple de la législation toujours inadaptée sur les faillites.

39

Poussé par son ministre, le Préfet de police prend l'initiative et monte l'opération destructrice. Par l'intermédiaire de M. Prévot, directeur du *Petit Journal*, et du banquier Gaudrion, contre-partiste acharné du *Crédit minier* à la Bourse, il entre en contact avec un certain Pichereau qui accepte de porter plainte, de se constituer partie civile et de verser la somme demandée, gracieusement fournie par Gaudrion, en plus d'une « gratification » de 25 000 francs. Les partenaires se connaissent bien et, depuis quelques mois déjà, Prévot et Gaudrion, spéculent à la baisse sur les titres du groupe Rochette en vendant à découvert. Le 23 mars 1908, le banquier Henri Rochette est arrêté par les forces de l'ordre, sous le chef d'accusation de faillite. L'incarcération du financier entraîne l'effondrement des sociétés qu'il dirigeait, assure de confortables profits à ses accusateurs et agite violemment le marché boursier. Ces mouvements font, comme il se doit, craindre pour l'épargne nationale et deviennent une occasion d'interpellations au Parlement. La Chambre nomme une

22 . H. Rochette, *L'affaire Rochette. Son passé - son présent*, Paris, Impr. Kugelmann, 1910, p. III.

23 . Rapport au Garde des Sceaux en date du 8 novembre 1907.

Commission d'enquête sur les circonstances qui ont préparé, précédé, accompagné ou suivi l'arrestation du financier Rochette<sup>24</sup>. Présidée par Jaurès, elle compte parmi ses membres Caillaux, qui la quitte bientôt pour devenir ministre des Finances et M. Barrès, qui a laissé des pages émues sur cette opération politique. Jaurès et les socialistes, tout en dénonçant l'appropriation de l'épargne populaire par les capitalistes, demandent les pouvoirs judiciaires pour la commission; ils ne les obtiennent pas. Après un an de travaux, la commission présente son rapport qui apporte quelques éclaircissements. Les griefs reprochés à Rochette dans l'exercice de sa fonction de banquier semblent sans fondement, ou du moins sont plus « *des imprudences de conduites, des abus d'autorité, des entraînements d'exécution* »<sup>25</sup> que des manoeuvres illégales. En revanche, le pouvoir politique a manqué à ses devoirs en intervenant sur le pouvoir judiciaire qui, de son côté, semble avoir épargné son zèle pour des vérifications élémentaires sur la moralité des témoins et plaignants. « *Il y a eu là, de la part de toutes les autorités, pressées d'agir et d'en finir, une absence fort regrettable d'informations et de précautions préliminaires, qui eussent été indispensables* »<sup>26</sup>.

Aucune preuve n'est apportée au prétendu scandale boursier, cinq experts témoignent que la campagne de vente à découvert avait débuté bien avant les déboires judiciaires de Rochette. Le marché prévoyait sa chute et l'anticipait et les spéculateurs se trouvaient autant parmi ses adversaires que parmi ses démarcheurs qui espéraient ainsi sauver leur situation personnelle. Il n'est plus question, dans les conclusions de la commission, du moindre scandale politique, aucun parlementaire n'a bénéficié des largesses du groupe Rochette. Le souvenir de Panama et des « chéquards », Clémenceau étant du nombre, a sans doute forcé l'amnésie des consciences même si, quelques années plus tard, le fait que Rochette ait discrètement financé le parti radical-socialiste ne soit guère caché<sup>27</sup>.

Le Parlement se désintéresse donc, pour l'instant, de cette affaire politico-financière que les changements d'alliance entre les partis sont venus modifier. Le dossier Rochette retrouve ses premiers manipulateurs, issus des milieux financiers qui font pression sur l'opinion pour encourager, faute du soutien des classes politiques, l'action de la justice, au nom des intérêts de la France et de la défense de l'épargne.

Comme dans maints scandales financiers, plusieurs arguments classiques sont utilisés contre le bouc émissaire. Rochette n'appartient pas

24. Rapport, présenté le 10 mars 1911 par M. D. de Folleville, Paris, Impr. de la Chambre des Députés, 1911, 584p.

25. *ibidem*, p.86.

26. *ibidem*, p.46.

27. J.D. Bredin, dans Joseph Caillaux, Paris, Hachette, 1980, note de la p.167.

au monde dynastique des finances et il s'est essayé à nombre d'innovations techniques, en particulier son fameux système avec les actionnaires : « *Rendez les titres, voici votre argent !* ». Comme il le prétend dans ses défenses publiques, Rochette subit sans aucun doute les coups d'une partie du monde bancaire qui voit monter un étrange concurrent. Hérétique en matière boursière, il excite les rivalités rapidement mais les volumes que son groupe manie demeurent encore assez minimes. L'ampleur, somme toute relative, du scandale tient davantage à ses corrélations politiques, aux luttes entre des figures comme Clémenceau, Caillaux, Briand pour qui tous les moyens sont opportuns qui mettent en défaut l'adversaire.

Car, il resterait, en effet, à prouver, comme on l'a prétendu alors dans les journaux et ensuite dans les livres d'histoire, que l'épargne nationale ait réellement pâti de cette malheureuse affaire. Certes, des actionnaires particuliers ont perdu au cours des poussées spéculatives mais les mieux informés ont joué à la baisse avec les autres. La confiance dans le marché financier est très momentanément ébranlée, comme dans toutes les circonstances analogues. Comme pour Panama, les historiens ont cherché dans l'affaire Rochette une explication supplémentaire du moindre engouement pour les titres nationaux au profit des emprunts d'États étrangers, Russie<sup>28</sup> ou Empire ottoman<sup>29</sup> mais cet argument est d'autant plus difficile à recevoir que tous les placements de Rochette étaient effectués sur des sociétés étrangères. Le sentiment patriotique national prévaut néanmoins dans la poursuite judiciaire de l'affaire et, pour avoir trompé la confiance des épargnants français, Rochette est traduit devant une chambre correctionnelle et condamné une première fois, le 27 juillet 1910, à deux ans de prison. Il se pourvoit en appel et bénéficie du soutien discret de Joseph Caillaux, ministre des Finances, qui sollicite de la part du procureur général Fabre la remise du second procès d'avril à décembre 1911, aux fins de jouer sur la prescription. En novembre 1911, Me Maurice Bernard, l'avocat de Rochette et l'ami de Caillaux, plaide ainsi la prescription de l'action pénale, argument rejeté par la Cour d'appel. En juillet 1912, Rochette est une nouvelle fois condamné, à trois ans de prison. Il se pourvoit en cassation, profite d'une libération conditionnelle et quitte la France pour la Grèce, sans inquiéter l'opinion, dans l'instant.

Mais cette sortie permettra au scandale de rebondir de nouveau sur le terrain politique. Deux ans plus tard, Joseph Caillaux, toujours ministre des Finances, subit les violentes attaques du *Figaro* et de son directeur,

28. R. Girault, *Emprunts russes et investissements français en Russie, 1887-1914*, Paris, A. Colin, 1973, 624p.

29. J. Thobie, *Phares ottomans et emprunts turcs, 1904-1961. Un type de règlement international dans le cadre des traités*, Paris, Ed. Richelieu, 1972, 218p.

Calmette. Le thème de l'argent et de la corruption sert de toile de fond à la polémique, on reproche à Caillaux ses « prébendes financières », on l'accuse de trafic d'influences, de détournement de fonds publics au profit de son parti politique, de pression sur des établissements financiers, de captation d'héritage. Le coeur du débat n'est pas nouveau et il est strictement financier, l'opposition critique la politique fiscale de Caillaux, son projet d'impôt sur le revenu discuté depuis des siècles. Le 10 mars 1914, le *Figaro* publie les « preuves » de l'intervention de Caillaux dans l'affaire Rochette, en l'occurrence quelques mots d'un texte du procureur général Fabre relatant les pressions dont il a été l'objet. Le procureur général Fabre raconte qu'en 1910, le Président du Conseil, Clémenceau l'avait convoqué pour lui expliquer combien cette affaire pouvait embarrasser le ministre des Finances Caillaux, déjà confronté aux affaires de liquidation des congrégations religieuses et du *Crédit Foncier*. En fait, Fabre avait été entendu par la commission parlementaire et son témoignage était connu mais cette révélation publique permet une nouvelle offensive de Calmette et du *Figaro*. En bonne manipulation du scandale, aux affaires politiques et financières succèdent les questions de moeurs, mettant en cause la vie privée de Caillaux. On connaît l'issue du drame, la femme de Caillaux tue Calmette dans son bureau et le ministre démissionne.

42

Joseph Caillaux reviendra au pouvoir bientôt, sera de nouveau compromis dans de nouvelles affaires plus scandaleuses de prétendue haute-trahison, durant la guerre, pour achever plus tard une carrière politique aussi brillante que tumultueuse.

En soi, l'affaire Rochette ne serait qu'un épisode mineur des moeurs cruelles de la place financière si la classe politique n'y avait su trouver une occasion d'expérimentation supplémentaire de ce vieux privilège royal qu'est le scandale financier en France, depuis Philippe le Bel, en l'adaptant efficacement aux conditions nouvelles du régime démocratique et parlementaire.

Au lendemain de la guerre, le pli est pris et l'opinion va connaître ainsi plusieurs affaires qui obéissent au même scénario et associent successivement ou simultanément une réaction du cercle financier contre un adversaire et une offensive d'un clan politique contre son rival du moment.

### *La Banque industrielle de Chine*

La faillite de la *Banque industrielle de Chine* (BIC), en 1921, représente un bon exemple d'exception à la règle du déchaînement mais, si le scandale est plus ou moins étouffé ou réduit, elle réunit cependant toutes les caractéristiques de l'affaire politico-financière conduite sa-

vamment à l'intérieur du cercle de la politique et de l'argent. Le scandale de la BIC met aux prises deux ministères, Affaires étrangères et Finances, en opposant deux conceptions de l'Etat et de la finance. Si, définitivement, l'Etat s'affirme dans et par la finance, à ce point que les notions s'identifient, ou du moins sont indissociables, l'Etat républicain moderne peut s'incarner dans une orthodoxie financière<sup>30</sup>. Avec le contrôle d'une Assemblée et la transparence des mouvements de fonds, l'Etat est un Etat de finance, autant que de droit. L'affaire résulte ici de l'immixtion de l'action diplomatique dans l'univers bancaire et se présente, peu après les *Emprunts russes*, comme une nouvelle tentative d'utilisation de l'arme financière comme instrument de conquête pacifique. Ainsi, s'il est clair que l'épargne française a été utilisée au tournant du siècle par le Haut commandement français pour fournir au gouvernement impérial de Saint-Petersbourg les fonds nécessaires à la modernisation de ses infrastructures militaires et industrielles<sup>31</sup>, un parallèle peut être tracé avec l'action conduite en Chine par le Quai d'Orsay : avec des capitalistes, particuliers sollicités par l'étranger, l'opération a très bien fonctionné.

A l'instigation du ministère des Affaires étrangères, la BIC est donc créée en 1913 ; elle doit évidemment soutenir et développer les intérêts français en Chine, mais surtout susciter et accompagner l'élan chinois pour faire pièce au *Consortium* de banques anglaises, allemandes, russes, japonaises, françaises - dont la *Banque d'Indochine* - qui avait placé le *Céleste Empire* en coupe réglée, et pour devenir un partenaire privilégié de la nouvelle République chinoise<sup>32</sup>. La BIC se voit donc octroyer par celle-ci de grands avantages (concessions de travaux publics, de chemins de fer, etc.), tandis qu'en retour une large place est faite au gouvernement chinois comme souscripteur des actions (soutien garanti par des fermes sur les tabacs et les alcools). Le montage révèle les carences du projet : ses promoteurs sont des enthousiastes mais ils n'appartiennent pas au sérail du monde de la Banque - on y retrouve la présence de nombreux missionnaires<sup>33</sup> - et restent sans envergure internationale. Néanmoins, grâce ou à cause de la guerre de 1914-1918 qui

30. L'orthodoxie financière a été fondée en théorie à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle par Necker et enfin réalisée par Villèle en 1824, autour des termes de rigueur et transparence: toute somme perçue doit être suivie de bout en bout jusqu'à son emploi définitif, pour n'être engagée qu'avec l'accord de la représentation nationale, les deniers publics ne pouvant être maniés que par les comptables publics, le ministre étant responsable de l'ensemble de son personnel.

31. En août 1914, la concentration russe s'opère plus vite que ne le pensait l'Etat Major allemand grâce à l'utilisation efficace des réseaux de chemins de fer. Devant le danger du rouleau compresseur déjà en marche, le front Ouest est dégarni pour renforcer l'Est. Certes, Hindenburg bat les russes à Tannenberg mais le plan de Moltke est déstabilisé, et en France la percée allemande s'essouffle avant la Marne. L'emprunt russe sauve la France.

32. Après la révolution de 1911.

33. Mgr de Guébriant a son bureau au siège de la Banque.

fait momentanément exploser le *Consortium* - en excluant la puissante *Deutsche-Asiatische Bank* et en balayant les ambitions d'une Russie en révolution - la BIC se développe au-delà de toute mesure. Avec la paix, l'Union sacrée marque le pas. L'alliance objective entre la BIC et le gouvernement chinois gêne considérablement le rétablissement du *Consortium*, reformé dès 1919 à New-York et auquel participent toujours des banques françaises. Le groupe offre à la BIC de rejoindre ses membres, au grand dam du gouvernement chinois. Dès son refus, le sort en est jeté : la BIC est condamnée. En 1920, fragilisée par une gestion certainement hasardeuse, elle est exsangue et le scandale s'installe. Un système à double détente augmente encore la dimension internationale d'un conflit franco-français sur le rôle et l'utilité de la finance dans la politique. D'une part, les banques françaises appelées à soutenir la BIC ne lui apportent qu'un fragile soutien, par la réalisation de ses valeurs les plus intéressantes, les fonds recueillis servant à rembourser les déposants en métropole. D'autre part, en Chine, le Quai d'Orsay continue de promettre que la BIC tiendra ses engagements, alors que ses avoirs ont déjà été dispersés et que le titre ne vaut plus rien. Sans l'appui des banques, qui le refusent, et malgré les sporadiques efforts financiers du ministère, la BIC s'écroule, entraînant avec elle les espérances d'un projet franco-chinois voulu par les Affaires étrangères, et laissant le champ libre sur place à une place financière qui a ouvertement sabordé la politique de son gouvernement. Le scandale est multiple entre l'interpénétration des univers bancaires et coloniaux, la *Banque d'Indochine* accueille nombre d'anciens hauts fonctionnaires au sein de ses Conseils et le fait que le Secrétaire général du Quai d'Orsay, Philippe Berthelot, est le frère du directeur de la BIC, André, très liés par leur famille à toute une aristocratie républicaine. A cela s'ajoutent la frilosité voire l'opposition des banques, qui ont ruiné le projet, le désaveu des diplomates, la position de la place de Paris qui a sauvé sa mise plutôt que sa réputation au détriment des acteurs principaux sur le terrain. Mais le scandale se porte sur le maniement des deniers de l'Etat par des fonctionnaires, sans l'aval préalable du Parlement (transparence non respectée) et sur le fait que la France, qui s'était solennellement engagée vis à vis de la Chine, n'a pu tenir sa parole. La présence des deux adversaires qui s'affrontent derrière les entités ministérielles - Briand (et Berthelot) contre Poincaré - renforce encore cette guerre des conceptions de deux services de l'Etat. La preuve en est fournie quand le scandale naît, non de la déconfiture elle-même, mais des volontés qui s'opposent autour d'un éventuel sauvetage; le débat porté sur la place publique n'intervient alors que sur la nécessité des moyens à employer. Derrière une entreprise bancaire isolée et sans doute trop fragile face à ses adversaires, se pose le problème de la prééminence de l'orthodoxie financière sur

l'opportunité diplomatique, ou plus généralement de la fin sur les moyens en politique étrangère.

### *La Gazette du franc et l'affaire Hanau*

Le scandale de *La Gazette du Franc* offre, peu de temps après, une bonne illustration de cette tendance du moment qui finit par devenir une sorte de jeu de société entre les politiciens et les banquiers, la presse et la Justice, sous le couvert constant de la défense de l'épargne nationale. En mars 1925, au moment le plus tendu de la crise du franc apparaît un nouveau journal, *La Gazette du Franc*, qui veut donner des conseils boursiers et financiers aux épargnants français. Une femme, Marthe Hanau, détient la majorité des actions de la société anonyme du même nom<sup>34</sup>, contrôle également le *Groupement technique de gérance financière*, qui dispose de succursales dans plusieurs villes de province<sup>35</sup>, et elle constitue bientôt diverses filiales comme l'*Union française d'émission et d'introduction*, la *Société française de valeurs au comptant*, la *Société syndicale foncière*, le *Consortium financier des bourses et des gestions* ou encore l'*Omnium des valeurs françaises et étrangères*. Sa dernière création, l'*Interpresse*, se présentera, deux ans plus tard, comme agence d'informations politiques, économiques et financières. *La Gazette du Franc* fait fortune et assure une influence non négligeable à la fois auprès des petits épargnants et des hommes politiques dont certains signent des articles. Elle est entourée de collaborateurs compétents qu'elle apprécie, en 1928, la section financière de la Préfecture de police<sup>36</sup>. *Interpresse* entreprend dès sa fondation d'affermir la chronique et la publicité financières de différentes publications régionales (*Le Quotidien*, *La Rumeur*, *Le Réveil du Nord*, *La Presse*), multipliant les tribunes de la rédaction parisienne. Marthe Hanau explique qu'à la demande des lecteurs de son journal elle a décidé de créer ensuite le *Groupement technique de gérance financière*<sup>37</sup>. Car, aucune banque ne semble disposée à suivre les conseils de *la Gazette* ni à exécuter les ordres des détenteurs de capitaux qui s'en réclament. L'initiative de constitution d'un établissement financier d'un genre nouveau remporte vite un réel succès, le *Groupement* compte bientôt près de cent-cinquante employés et en province opèrent de

34. Un rapport de police, rédigé en 1928 et conservé dans les archives du Ministère des finances, la présente comme une femme « très intrigante, douée d'un sens réel des affaires mais assez peu scrupuleuse sur le choix des moyens à employer, elle a su se créer de nombreuses relations ».

35. Lille, Lyon, Carcassonne, Montpellier, Le Creusot, Béziers, Nîmes, Dijon et Rouen. Marthe Hanau a construit entre 1925 et 1928 un groupe important, avec l'aide de son ex-mari, Lazare Bloch. L'un et l'autre ne sont pas inconnus des services judiciaires : une plainte pour fraudes alimentaires déposée contre eux leur avait valu une légère condamnation en mai 1916 (Archives du ministre des Finances).

36. Note de la Préfecture de police, 1926 (Archives du ministre des Finances).

37. M. Hanau, *La vérité sur l'affaire de La Gazette du Franc*, Paris, Ed. de l'imprimerie moderne, 1930, p. 4.

nombreux démarcheurs commissionnés pour la réunion de syndicats financiers liés au groupe. Ces syndicats se chargent de l'ensemble des opérations de banque, de bourse et de change ; ils émettent des parts de 5 000, 10 000 ou 20 000 francs, payables en numéraire ou en titres de couverture et prélèvent 10%, pour « frais de gestion ». Mais, comme les banques le reprocheront, le souscripteur, une fois le contrat signé, ne dispose d'aucun moyen de contrôler l'emploi de ses fonds : une clause stipule en effet qu'il s'engage à accepter les comptes généraux qui lui sont présentés une fois par trimestre, sans connaître les valeurs qu'il est sensé détenir. Peu après, l'équipe financière de la *Gazette* multiplie les sociétés financières qui proposent des bons de participation destinés à remplacer les participations syndicales et offrant un rendement minimum garanti de 8 %. Les professionnels de la place opposent que ces opérations sont dangereuses à la fois pour les investisseurs et pour le marché, d'autant que les garanties offertes paraissent illusoire. La moralité sujette à caution de certains dirigeants du groupe, les importantes commissions officiellement destinées aux frais d'administration du journal et de la banque laissent planer le doute d'une escroquerie ou à tout le moins d'un enrichissement frauduleux des principaux animateurs. Objectivement, la crainte de voir les comptes de dépôts des banques se vider au profit du *Groupement* est déjà vérifiée par quelques agences de grandes banques nationales qui ont subi d'importants retraits et connaissent des difficultés de trésorerie. Alerté par les milieux financiers, le gouvernement se soucie de cet engouement spéculatif provoqué par *La Gazette du Franc*. Très lié aux milieux de la haute banque, et souvent attaqué pour ses relations par l'opposition, le ministre des finances Henry Chéron saisit le Garde des sceaux, car il redoute « qu'une maison qui se livre à de telles opérations puisse se trouver quelque jour dans l'impossibilité de rembourser ses clients, soit en espèces, soit en titres remis en couverture, au cas où ses clients viendraient à ne plus avoir confiance dans les destinées de l'établissement »<sup>38</sup>. Le Ministère des finances refuse l'autorisation d'intervenir sur le marché des change au *Groupement* et charge le Parquet de la Seine de surveiller ses opérations et celles de ses filiales. La presse politique, la presse à scandales, de « *La rumeur* » à « *l'Action française* » attaquent *la Gazette* et la banquière israélite. Le 3 décembre 1928, au nom de la défense de l'épargne nationale, Marthe Hanau et ses principaux collaborateurs sont arrêtés et conduits en prison. L'examen des comptes des sociétés du groupe est prestement opéré et fait apparaître un passif de 120 millions de francs pour un actif réduit à 37 millions, déchaînant ainsi et la procédure de banqueroute et les réactions de l'opinion. Pourtant, nombre des épargnants lésés de-

38. Lettre du Ministre des Finances au Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, en date du 21 novembre 1928 (Archives du ministre des Finances).

meurent convaincus de la bonne foi de Marthe Hanau et lorsqu'elle sollicite de leur part un concordat, un an plus tard, la quasi-totalité des 5 300 créanciers le lui accorde<sup>39</sup>. Ils vont jusqu'à l'acclamer lorsqu'elle s'engage à rembourser la totalité des sommes manquantes dans les cinq années à venir.

L'affaire, moins politique que financière, se perd ensuite dans le maquis des procédures judiciaires mais garde ses couleurs opaques d'affaire d'Etat. Il semble clair, cependant, que *la Gazette* bénéficia, pendant la période de sortie de la crise du franc, d'un appui du gouvernement et spécialement de Poincaré qui avait besoin d'une aide à la spéculation pour relancer les marchés. Des personnalités politiques de premier rang ont suivi de près les développements des organes de presse et des sociétés financières qui les entouraient. En revanche, l'action des milieux bancaires à son encontre est plus évidente. La présence d'une femme à la tête d'affaires financières est, dans ces années, un élément révolutionnaire et lorsque celle-ci prétend servir les épargnants avec d'autres méthodes, créer un système quasi coopératif des actionnaires, utiliser aveuglément les ressorts mystérieux de la confiance et jouer, en sens inverse et par voie de presse, une transparence des informations, il faut convenir que les bornes des convenances sont franchies et que l'on peut invoquer la provocation. Dans l'affaire Hanau, les mécanismes du scandale financier fonctionnent selon les modes d'emploi les plus traditionnels, l'innovation technique et son succès, le profit et ses risques, le soupçon sur les origines et les activités passées, tout est en ordre de marche et tout a d'autant mieux fonctionné que la cible est une femme, compagne atavique du diable d'argent, israélite de surcroît et que l'on prétend même, un bref moment, soutenue par le vieil ennemi allemand. Au lendemain de l'arrestation de celle qu'il nomme une « *aventurière quasi-géniale* », Léon Blum commente, dans *Le Populaire*, une « *opération de moralité publique* » mais, reprenant l'exemple précédent de l'affaire Rochette, en appelle à la recherche de la vérité, que ni lui ni personne n'a entreprise<sup>40</sup>. Quelques hommes politiques, comme le sénateur Alphonse Rio, membre du Conseil d'administration d'*Interpresse*, et tous ceux, des radicaux le plus souvent, qui ont contribué à l'extension de l'influence de *La Gazette du Franc* en signant des articles, connaissent une période difficile qui satisfait les vœux de leurs opposants. L'ambassadeur de France à Bruxelles transmet à son ministre le point de vue de la presse belge : « *on dirait que la France reste le centre de l'exploitation de la bêtise humaine et la terre fertile aux combinaisons louches* »<sup>41</sup>.

39. Seules cinq personnes, détenteurs de 73 119 francs de créances, refusent de s'associer à cette unanimité.

40. *Le Populaire*, 5 décembre 1928.

41. Le XXe siècle, 6 décembre 1928 (Archives du ministre des Finances).

## L'Affaire Oustric et Cie

Un an plus tard, les faits semblent donner raison une fois encore aux observateurs étrangers, lorsqu'éclate brièvement le scandale Oustric qui éclabousse, comme à l'accoutumée, les milieux politique et financier.

Le scandale Oustric relève du fait de société et de l'emballement des techniques bancaires. Albert Oustric, né en 1887, est d'abord représentant en alcools dans son Sud-Ouest natal et la guerre - qu'il ne fait pas - le lance dans les affaires ; entrepreneur industriel de *Force et Lumière des Pyrénées* (houille blanche), il gagne de gros bénéfices par l'exploitation des législations et des règlements<sup>42</sup>; il rachète à moindre coût, à des sinistrés, leurs droits aux indemnités de guerre que l'Etat s'est pourtant engagé à verser. Les années d'après-guerre précipitent son ascension ; en 1926, profitant d'un interrègne ministériel, il fait coter en Bourse une société étrangère, la *Snia Viscosa*<sup>43</sup>, malgré l'avis défavorable de la Direction du mouvement général des fonds. Sans être un franc escroc, Oustric est un *faiseur* qui jongle et rebondit, et, dans une société qui voit ses valeurs bousculées par les Années folles, il saisit les occasions et les exploite. En dix ans le courtier en vermouth est devenu banquier, dans une période d'euphorie financière, où tous jouent pour gagner gros, où le mirage aveugle chacun, il contribue à susciter la hausse, ses actions s'envolent. Il achète des sociétés<sup>44</sup>, les peuple d'hommes-lige, puis grâce au vote plural des parts de fondateur qu'il se fait attribuer, obtient des traites de complaisance qu'il fait aussitôt escompter. Il gagne, avec l'aval des institutions, la Banque de France lui réescompte toujours. La crise, avec la chute des cours des matières premières, puis de l'ensemble de la production, et les faillites en chaîne d'Allemagne ou d'Autriche, inverse le système: ses traites de cavalerie d'une société sur l'autre ne font plus que les compromettre les unes après les autres, jusqu'au dépôt de bilan en novembre 1930. Les coulissiers en profitent pour étrangler la *banque Oustric et Cie*, entraînant le krach du dispositif. Le scandale éclate : le ministre qui lui a, autrefois, accordé la cotation de la *Snia Viscosa*, est redevenu depuis ministre de la Justice, mais a accepté entre-temps une place d'avocat-conseil dans la *Holfra*, la *Holdings-française*, d'Oustric. La presse vitupère la compromission politique, et l'amalgame rapidement opéré entre naïveté et concussion, est immédiatement exploité par les

48

42. Avec l'occupation et la zone de front dans le Nord, les mines de charbon font défaut et le pays est à la recherche d'énergies nouvelles. Fondée en 1917, la société, largement subventionnée, qui doit exploiter un torrent ne fonctionne toujours pas lors de l'armistice, ses bâtiments sortant à peine de terre ; Oustric peut attaquer l'Etat pour rupture de contrat.

43. Le commanditaire italien est à l'époque un proche de Mussolini et l'Ambassade de France à Rome voit l'opération d'un oeil très favorable.

44. Dont, entre autres, les automobiles Peugeot, où A. Oustric fait d'ailleurs engager comme ingénieur avec un double salaire, le fils de Léon Blum.

adversaires de tous bords du régime. La commission d'enquête parlementaire engage ses travaux, le ministre et deux sous-secrétaires d'Etat démissionnent ; à la Banque de France, le Gouverneur déclare que, faute de pouvoir le vérifier, la Banque a accepté tout le papier qu'Oustric lui présentait. L'opinion assiste à la mise à jour d'une distorsion intervenue depuis la guerre entre les institutions et la réalité du monde bancaire: les mécanismes régulateurs, largement efficaces jusqu'en 1914, malgré des crises, n'opèrent plus. L'ensemble du système financier est menacé d'embolie, par excès de confiance, quand le crédit s'est dévoyé, se transformant littéralement en argent facile. Oustric est voué aux gémonies du fait des largesses bancaires dont il a profité.

### *L'affaire Stavisky*

L'affaire Stavisky vient, symboliquement, clore le cortège des affaires d'argent les plus scandaleuses de la III<sup>ème</sup> république, entre la banalité de la corruption, de l'escroquerie et du banditisme et la tentative déclarée de coup d'Etat. Lorsque la police conclut au suicide de Stavisky, ni la droite ni la gauche ne croient aux conclusions du rapport, mais l'escroc-corrupteur vient mourir opportunément, victime expiatoire offerte à la paix nationale. L'agitation née de l'affaire aurait pu abattre l'édifice parlementaire, dans la nuit du 6 au 7 février 1934. Une fois encore, politique et finance sont étroitement imbriquées dans un scandale qui va mettre en péril, au-delà de la carrière de quelques députés et fonctionnaires, le régime républicain tout entier.

49

« Le scandale Stavisky », comme le désigne le rapport officiel de la Commission parlementaire nommée pour élucider l'affaire, met en lumière l'incroyable vénalité de la presse française, la corruption d'une partie du monde parlementaire, les dysfonctionnements de l'appareil judiciaire.

Juif d'origine ukrainienne, naturalisé Français, Serge-Alexandre Stavisky multiplie depuis longtemps les escroqueries et les chantages sans que les poursuites engagées contre lui aient jamais abouti.<sup>45</sup> Les commissaires parlementaires distinguent : « *dans les affaires de Stavisky, deux périodes : tout d'abord celle de l'escroquerie, du vol, c'est à dire des délits contre des individus ; puis celle des délits contre l'épargne : émission de la Foncière, etc, la liberté provisoire qui avait été laissée à Stavisky permettant seule à celui-ci de prendre son essor dans la seconde période* »<sup>46</sup>. L'affaire de la Foncière, assez proche de celle des « *Bons de Bayonne* » qui sert de détonateur au

45. Dix-neuf reports sont prononcés en sa faveur entre 1909 et 1934, avec la complaisance ou l'indifférence de la magistrature qui sera vivement attaquée dans cette affaire.

46. Rapport général fait au nom de la Commission d'enquête chargée de rechercher toutes les responsabilités politiques et administratives encourues depuis l'origine des affaires Stavisky, par Ernest Lafond, député, Paris, Impr. de la Chambre des députés, 1935, p.289.

scandale proprement dit, fut, en 1930, une émission frauduleuse de 200 000 obligations de 500 francs et portant 7 % d'intérêt. Une importante publicité et la présence de personnages au-dessus de tout soupçon au sein du Conseil d'administration favorisèrent le succès de l'opération mais les souscripteurs dupés se retournèrent bientôt contre l'émetteur. Mais l'instruction n'aboutit pas. Compromis, à maintes reprises dans les années précédentes, pour divers motifs d'escroquerie, Stavisky est installé à Paris où il mène une vie mondaine, côtoie les hommes politiques et la haute administration policière, dont le préfet de police Chiappe. Il faut attendre le mois de décembre 1933 pour que la découverte d'une vaste escroquerie dont il est l'instigateur l'oblige à prendre la fuite, tandis que ses complices et ses hommes de paille sont arrêtés. En fait, depuis plus de deux ans, le dispositif était connu et avait fait l'objet d'une première expérience identique et déjà funeste à Orléans. Stavisky s'était appuyé sur un décret du 24 octobre 1918 autorisant les *Monts-de-Piété* à prendre le titre de *Caisses de crédit municipal* et à émettre des bons à intérêt pour établir un *Crédit municipal de Bayonne*, en association avec le député-maire de la ville. A Orléans, où existait déjà un *Crédit municipal*, la bande avait testé la technique de l'émission. En peu de temps, l'institution avait lancé sur le marché pour plus de 200 millions de francs de bons, souscrits rapidement. Les sommes ainsi récupérées permettaient ensuite de consentir des prêts considérables à Stavisky et à ses hommes, sans aucune garantie véritable. Ces mouvements de fonds s'opéraient sans la moindre difficulté, en dépit des contrôles publics effectués par les autorités administratives et comptables du département. A aucun moment, les vérifications n'avaient démontré que le *Crédit municipal* avait émis des bons pour un total excédant la limite autorisée par la loi, ni qu'il aurait dilapidé les sommes empruntées.

Lorsque l'escroquerie est enfin révélée, l'État se trouve mis en cause devant l'opinion pour négligence dans la personne de ses agents, d'autant plus que, de fait sinon de droit, il apporte sa garantie aux *Caisses de crédit municipal*. Or, il s'avère bientôt que le ministre du Travail, Damiel, en charge des compagnies d'assurance et des nouvelles assurances sociales, a fortement incité certaines sociétés à souscrire des bons du *Crédit municipal de Bayonne*. Une lettre du 23 juin 1932 au Président du Comité général des assurances demande à ce dernier de faciliter le placement de ces titres auprès des sociétés d'assurances et il garantit la conformité de ces bons avec les lois et règlements en vigueur concernant les *Caisses de crédit municipal*<sup>47</sup>. Dès le 15 juin 1932, ce même ministre est informé que les sociétés d'assurance détiennent déjà pour plus de 100 millions de

47. Lettre du Ministre du Travail au Président du Comité général des assurances du 23 juin 1932, extraite d'une requête de la compagnie Lloyd de France auprès du Ministère du Travail, p.5 (Archives du Ministère des Finances).

francs de bons de crédits municipaux et dont l'immense majorité proviennent de celui de Bayonne. Mais il n'y voit que le résultat fructueux d'une seconde démarche qu'il avait faite, cette fois, auprès des caisses publiques d'assurances sociales. Dans une circulaire, il leur avait indiqué « *qu'étant donné les avantages de sécurité que présentaient de tels placements, (il ne doutait) pas que les conseils d'administration et plus particulièrement celui de Bayonne ne réservent un bon accueil aux offres qui leur seront faites* ». La démission de Damilier transforme l'affaire judiciaire en scandale politique et financier. Les magistrats en charge du dossier, le conseiller Prince, chef du bureau des affaires financières au Parquet et le procureur général Pressard, beau-frère du Président du conseil, Chautemps, se renvoient les responsabilités d'une affaire si trouble, après laquelle Prince sera, au reste, mystérieusement assassiné. Les partis politiques s'affrontent, la gauche voit dans l'abandon des poursuites la preuve que Stavisky faisait chanter le préfet de police Chiappe et le conseiller Prince qui l'ont ensuite fait disparaître; la droite s'acharne, avec facilité, sur ce représentant de la finance « juive et apatride » qui trouve ses alliés traditionnels, depuis l'Union générale et Panama, auprès des parlementaires corrompus et franc-maçons<sup>48</sup>. Des directeurs de journaux de toutes tendances politiques sont inculpés de corruption et d'avoir, en connaissance de cause, publié des publicités financières mensongères, l'affaire secoue profondément l'opinion et sert de prétexte à de plus violentes provocations qui entraînent les manifestations tragiques de février 1934.

51

« *Le scandale Stavisky, conclut le rapport de la Commission parlementaire, n'a jamais pris l'allure d'un coup d'éclat... Mais si les escroqueries de Stavisky ne sont pas par certains côtés exceptionnelles, ce serait maladresse et erreur de réduire à l'excès l'importance du scandale.* » Comme les commissions précédentes, celle qui fut chargée d'établir les responsabilités de l'affaire demeura d'une bienveillante discrétion dans ses conclusions, le bouc émissaire avait non seulement été chassé mais il était mort et la France réunifiée semblait sauvée. En outre, l'affaire était, au premier degré, une escroquerie ajoutée à toute une série d'autres crimes du même type et le mélange des genres eût été risqué pour toutes les parties en cause.

Au-delà de ses effets sur la vie politique, l'affaire Stavisky autorisa l'Etat à renforcer encore ses moyens d'encadrement du crédit et de contrôle de l'épargne et, plus particulièrement dans le secteur des compagnies d'assurance. Les bons de Bayonne avaient entraîné des pertes et des faillites dans de nombreuses sociétés que les décrets-lois de 1935 puis les textes de 1937 vont prévenir désormais, en soumettant les

48. Pressard et Chautemps sont de hauts dignitaires des instances maçonniques.

assurances à la surveillance des commissaires-contrôleurs, dans une nouvelle direction des assurances transférée du ministère du Travail à celui des Finances<sup>49</sup>. Dès 1935, le ministre des finances crée également auprès de lui une *Commission supérieure de l'épargne*, chargée de veiller aux meilleurs moyens de protéger sereinement l'épargne nationale et de mieux orienter les placements. Ainsi, l'un des journalistes qui s'était spécialisé, depuis dix ans, dans le reportage et les livres à sensation sur les scandales financiers, M. Privat, ne pourrait plus s'exclamer, comme lors de l'affaire Hanau: « *notre gouvernement français aime l'épargne nationale comme les Français aiment le bifteck, saignante !* ».

L'affaire Stavisky vient clore le cycle des affaires et des scandales dont le nombre diminuera très sensiblement durant les années de la Quatrième république, en tout cas dans le couple politico-financier, pour connaître un sursaut, notamment dans le secteur immobilier au début des années soixante-dix, sous la Vème république, avec la *Garantie foncière* par exemple. Dans la totalité des scandales évoqués entre 1880 et 1934, et comme l'indiquent, au reste, les enquêtes judiciaires, les commissions parlementaires voire les commentaires de la presse, il est évident que, nonobstant les absences de contrôle, le plus souvent dues aux compromissions des parties en présence, la fatalité qui s'est abattue sur les épargnants et les rentiers tient à une carence d'information financière à l'égard de l'opinion.

52

Dans le cas de l'Union générale, et cette fois au détriment des rentiers, il semble que ce soit, au contraire, une information comptable trop précise et clairement diffusée aux actionnaires qui ait provoqué l'acharnement des groupes concurrents, habitués, quant à eux, à davantage manipuler les chiffres. E. Bontoux, dans un ouvrage<sup>50</sup> rédigé quelques années après la chute de sa société et après sa libération judiciaire, explique nettement comment une interprétation abusive des données comptables a entraîné l'effondrement de l'édifice. « *On arrivait au chiffre total de 250 millions. C'était une trop grande force... Ceux qui n'aiment pas partager s'y sont pris à temps pour l'anéantir. Quelques jours après, de toute cette puissance, il ne restait que des ruines : le couperet de la faillite avait accompli son oeuvre... Les rois de l'or ont exigé que largesse fut faite, contre tout droit, à des débiteurs, leurs protégés, parfaitement solvables... Les maisons de coulisse devaient à l'Union générale 115 millions qu'on les a dispensées de payer.* »

Ce constat est confirmé par le propos de Charles Kindleberger « *l'information pure peut provoquer un krach, comme lorsque l'on révèle que les*

49. J.M.Thiveaud, *Qu'est-ce que l'assurance dans une crise ? Le cas de la France, 1929-1939* in: Revue d'économie financière, n°20, printemps 1992.

50. E.Bontoux, *L'Union générale, Sa vie, sa mort, son programme*, Paris, A.Savine, 1888.

travaux du Paris-Lyon-Marseille ont coûté 300 millions de francs au lieu des 200 millions prévus. »<sup>51</sup>

L'affaire de Panama, l'affaire Oustric et, à certains égards l'affaire Hanau, se révèlent comme autant de nuages de fumée savamment déployés sur les données financières et les comptes de ces différentes structures aux fins de duper ceux que l'économiste Paul Leroy-Beaulieu appelle « *les gogos* », qui jouent, personnellement et innocemment, à la bourse. Dans ces périodes de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, comme dans celles qui précèdent la Première guerre ou les quelques années suivantes, avant la crise de 1929, la saturation du marché de la rente d'État et l'essor - quoiqu'encore timide - du marché des actions et obligations contribuent ensemble à susciter cette confusion qui crée inévitablement des dérappages.

Toutefois, d'autres opérations évoquées plus haut, et celle de Panama en fait tout autant partie, nous ramènent dans les jeux complexes qui associent la politique et la finance. Sans doute ces scandales sont-ils moins immédiatement assimilables aux « affaires » politico-financières d'aujourd'hui, même si leur médiatisation était alors tout aussi virulente, mais ils rejoignent, par certains côtés, maints dossiers brûlants qui agitent plus directement le monde financier de cette fin de siècle.

Une ultime comparaison s'impose enfin entre les deux situations qui tient, d'une part, pour le XIX<sup>e</sup> et le début du XX<sup>e</sup> siècle, à une absence totale de réglementation des marchés financiers, en France plus particulièrement, qui s'est maintenue pratiquement depuis les XVI-XVII<sup>e</sup> siècles jusqu'à la deuxième moitié du XX<sup>e</sup>, et d'autre part, depuis les années 1980, à la dérégulation qui a déferlé à l'échelle internationale sur les marchés financiers, comme moins globalement sur le monde bancaire. L'exemple américain, décrit, en 1991, par Lowell Bryan dans son ouvrage *Bankrupt*<sup>52</sup> est, à cet égard, très révélateur. Le développement de la concurrence, le contrôle relatif des banques centrales sur les taux d'intérêt, les mécanismes de désintermédiation, l'uniformisation des techniques, la complexité des modes de fonctionnement constituent autant d'éléments qui font courir des risques aux sociétés et annoncent ce que L. Bryan appelle « *the breakdown of social contract* ». La situation de la France et de l'Europe aujourd'hui semblent confirmer cette prévision énoncée en 1991.

51 . Ch. Kindleberger, Histoire mondiale de la spéculation financière, jam cit. supra.

52 . L.L. Bryan, *Bankrupt*, op.cit.